

PR 69 – LE TOUR DU GENDARME

Départ : Parking de la gare

Distance : 7,3 km

Temps ≈ 2h

Dénivelé cumulé : 51m D+

Pourcentage bitume : 69%

Niveau randonneur : facile

VTT : très facile

Équestre : non

Sens : horaire

Balisage : PR69

Descriptif :

1-Sortir du parking de la gare par l'Est par le trottoir de la rue Sylvain Girerd. Suivre les voies SNCF sur 600m jusqu'à la rue Jean Tronchon.

2-Prendre à droite sur 500m, longer le mur du château, passer entre prés et villas pour atteindre la D8. Traverser la rue Jean Tronchon sur le passage clouté pour se diriger vers le pont du Bonson.

3-Passer le pont et juste après le garde-fou, descendre à gauche le talus pour rejoindre la piste piétonne-cyclable. Se diriger à gauche pour passer sous la D8, puis passer les chicanes.

4-Prendre en face la route de Jaraison. Passer le hameau de Paradis et le pont au-dessus de la quatre voies pour atteindre le hameau de Grenet.

5-Passer la courbe à gauche puis à droite dans le carrefour prendre à droite la route de Jaraison en direction de Bébieux.

6-Au hameau de Bébieux descendre à droite en direction du Bonson. Le traverser sur un radier.

7-Au sortir du radier emprunter le deuxième chemin à droite pour aller entre champs et maraîchages jusqu'à une croisée de routes.

8-Emprunter celle de droite pour traverser la quatre voies sur le pont puis virer à gauche dans le grand chemin des Lièvres. Passer devant la Verveine du Forez, à la bifurcation, poursuivre tout droit sur 450m. (Vous pouvez retrouver l'Association « Pont et Pignons » sur votre gauche) Passer devant le bâtiment Peugeot. Suivre à droite, un sentier menant au côté droit d'un rond-point.

9-Traverser la D498 au rond-point par le passage aménagé (**prudence**). Continuer en face par une voie piétonnière sur 150m en bordure droite de route. Changer de côté au niveau du passage piétons. En fin de courbe à droite, prendre le passage piétons pour accéder au côté droit de la route et virer à droite à la première bifurcation.

10-Suivre la rue des Chênes, contourner le haricot par les trottoirs puis tourner à gauche dans la rue Marie Curie qui se prolonge par la rue du Serpent, le long de la voie SNCF. Traverser la D498 par les passages cloutés (**prudence**). Prendre en face la rue de la Violetière sur 190m.

11-Tourner à gauche dans la rue des Mûriers. Passer le lotissement et prendre à gauche la rue des Grillettes pour rejoindre le parking de la gare.

À voir en chemin :

Les rives du Bonson ; les hameaux de Côte Paradis ; Grenet et Bébieux ; le Bonson et son radier ; les maraîchages ; le producteur de Verveine du Forez.